

<http://www.ayn.fr/spip.php?article1432>



13 juin 2024 - Conseil Municipal

- Démocratie locale - Conseil Municipal - Séances du Conseil Municipal -



Date de mise en ligne : samedi 4 mai 2024

Date de parution : 13 juin 2024

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Navigation rapide

- [Préambule – Compte-rendu des décisions du Maire \(...\)](#)
- [2024-06-13-01 – Approbation du procès-verbal \(...\)](#)
- [2024-06-13-02 – Finances – Personnel – \(...\)](#)
- [2024-06-13-03 – Finances – Devis fauchage \(...\)](#)
- [2024-06-13-04 – Finances – Devis travaux \(...\)](#)
- [2024-06-13-05 – Finances – Mise à jour du plan \(...\)](#)
- [2024-06-13-06 – Personnel – Convention de stage \(...\)](#)
- [2024-06-13-07 – Plan communal de sauvegarde – \(...\)](#)
- [Questions diverses](#)

Compte-rendu de séance**Procès-verbal définitif par délibération 2024-07-23-01**

L'an 2024, le 13 juin à 20 h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 juin 2024 s'est réuni en la Mairie d'Ayn en séance publique, sous la présidence de Frédéric TOUIHRAT, Maire.

En présence de : Jean-Luc BAUDRY, Daniel ROYBIN, Eric POBEL, Jean-Charles MARCEL, Gwladys MATHIEU, Cécile ROETS,

Absents :

- Sandra FRANCONY, ayant donné pouvoir à Frédéric TOUIHRAT,
- Lénaïs PEYTAVIN, ayant donné pouvoir à Jean-Charles MARCEL
- Yvon STOUVENEL

Secrétaire de séance : Jean-Charles MARCEL

Début de séance : 20h35

Préambule – Compte-rendu des décisions du Maire en vertu de ses compétences

Date	Type de décision	Numéro	Portée
06/05/2024	Finances		Devis Algoo – Augmentation stockage des boites mail pour 2 ans – 402,00 €
16/05/2024	Finances		Devis Oxalis – Étude thermique RT 2012 Lieu de Convivialité – 960,00 € TTC
23/05/2024	Finances		Devis Alpes-Contrôle – Vérification annuelle des installations électriques – 570 € HT/ an
23/05/2024	Finances		Devis Socotec – Diagnostic amiante Lieu de Convivialité – 1 464,00 € TTC
30/05/2024	Finances		Devis Buro + – Petites fournitures bureau – 131,95 € TTC
02/05/2024	Urbanisme	DP 24N5005	Arrêté accord
20/05/2024	Urbanisme	DP 24N5004	Tacite

30/05/2024	Urbanisme	DP 24N5003	Arrêté autorisation tacite
05/06/2024	Urbanisme	DP 24N5006	Arrêté accord
05/06/2024	Urbanisme	DP 24N5007	Arrêté accord
05/06/2024	Urbanisme	DP 24N5009	Arrêté accord
13/05/2024	Arrêté	2024-05-13-01	Arrêté désignation correspondant incendie secours
24/05/2024	Arrêté	2024-05-23-03	Arrêté interdiction accès rocher escalade
01/06/2024	Arrêté	2024-06-01-01	Arrêté débit de boissons fête du four (Cagnotte des mômes)
22/05/2024	Arrêté voirie	2024-05-22-01	Arrêté permission voirie Forchet
01/06/2024	Arrêté voirie	2024-06-01-02	Arrêté réglementation de la circulation route du Crêt pour la fête du four (Cagnotte des mômes)

2024-06-13-01 – Approbation du procès-verbal provisoire en date du 02 mai 2024

Le Maire demande si des remarques sont à apporter concernant le Procès-Verbal provisoire en date du 02 mai 2024.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Approuve le procès-verbal du 02 mai 2024

Pour	Contre	Abstentions
7	0	2 Absents lors du conseil du 02 mai 2024

2024-06-13-02 – Finances – Personnel – Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics territoriaux ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 11/06/2024 ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Considérant que les agents publics relevant de la fonction publique territoriale peuvent se voir verser, sous conditions, une prime pouvoir d'achat exceptionnelle,

Le Maire,

- Indique que
 - pour bénéficier de cette prime forfaitaire exceptionnelle de pouvoir d'achat les agents publics doivent remplir

les conditions cumulatives suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

- Les agents publics de l'État et hospitaliers détachés au sein d'un employeur public sont éligibles à la prime en tenant compte de l'ancienneté acquise dans l'ensemble de la fonction publique.
- Sont exclus du bénéfice de la prime, les agents publics éligibles à la prime prévue au I de l'article 1er de la loi du 16 août 2022 (cf. prime de partage de la valeur attribuée) et les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage.

- Précise les modalités de versement :

- La prime visée à l'article 1er sera versée en une seule fois sur les salaires du mois de juin (avant le 30 juin 2024) au prorata du temps de travail et de la durée d'emploi sur la période comprise entre le 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.
- Les montants de référence plafonds sont les suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret n° 2023-1006	Montant fixé par la collectivité ou l'établissement public
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

Après avoir pris connaissance des éléments présentés,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions exposées ci-dessus,
- Charge le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime,
- Dit que les dépenses correspondantes sont prévues au Budget.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

des routes

L'élue en charge des travaux présente le devis de fauchage et d'égouttage au titre de l'année 2024 pour un montant total de 6 480,00 € TTC.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- décide d'autoriser le Maire à signer le devis et à lancer l'engagement des travaux

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

2024-06-13-04 – Finances – Devis travaux route

L'élue en charge des travaux

- présente les devis d'entretien des routes (Cunette du Forchet, Cunette de Vétonne, Chemin du Mignon) pour un montant total de 38 218,24 € TTC.
- Cunette du Forchet : 4 439,40 € TTC
- Cunette de Vétonne : 16 442,74 € TTC
- Chemin du Mignon : 17 336,10 € TTC (dont 3 000,00 € TTC refacturé à la Commune de Novalaise)
- précise qu'il n'y aura pas de PATA réalisé cette année.
- Informe que la route des Quillères sera elle aussi réfectionnée dans le cadre des travaux.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- décide d'autoriser le Maire à signer les devis et à lancer l'engagement des travaux

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

2024-06-13-05 – Finances – Mise à jour du plan de financement – Lieu de convivialité

Le Maire

- présente la mise à jour du plan de financement du lieu de convivialité suite à la décision de participation de la Région et au réajustement des dépenses liées au projet.

Financier	Dispositif	Taux	Montant
Département	FDEC	28 %	119 436,88 €
État	DRAC	45 %	192 133,13 €
Région	Région	7 %	30 000,00 €
Commune	Auto-financement	20 %	85 392,50 €
TOTAL HT	426 962,50 €		

Considérant les éléments présentés,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- Valide la mise à jour du plan de financement tel que présenté

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

2024-06-13-06 – Personnel – Convention de stage en partenariat avec le Lycée Polyvalent Louis Armand

Le Maire

- Présente la demande de stage de mise en œuvre d'une séquence d'observation de HUGUENIN Elsa,
- Précise que le stage a une durée totale de 8 jours répartis sur les 4 jours scolaires pendant deux semaines (du 17/06/2024 au 28/06/2024),
- Précise qu'elle sera sous la tutelle du responsable de la collectivité d'accueil,
- Propose de signer la convention de stage.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Autorise le Maire à signer la convention relative à la séquence d'observation en milieu professionnel ci-annexée

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

2024-06-13-07 – Plan communal de sauvegarde – Convention de ravitaillement

Le Maire

- fait un point sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde ;
- indique que, dans le cadre des mesures à mettre en place, il convient d'établir une convention de ravitaillement avec un commerçant local, de façon à pouvoir disposer de biens de première nécessité en cas de déclenchement du PCS ;
- présente la convention préparée avec le magasin SPAR de Novalaise ;
- invite le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise le Maire à signer la convention de ravitaillement avec le magasin SPAR de Novalaise.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Questions diverses

• Effectifs de la rentrée scolaire 2024-2025

Les prévisions envoyées par les directeurs d'école seraient :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
15 (+2)	10	8	12 (+1)	15 (+1)	13 (+1)	14	13

Total des enfants effectivement inscrits : 100

Total hypothétique : 105

Projet de répartition :

École de Dullin	École d'Ayn		
Classe PS-MS	Classe GS-CE1	Classe CP-CE2	Classe CM1-CM2
25	23	25	27

Soit 48 élèves à Dullin et 52 à Ayn.

Il y a une nette augmentation des élèves à la cantine (environ 44/jour si l'on se fie aux élèves utilisant le service cette année (contre 31 maxi sur 2023-2024))

Concernant la garderie, les effectifs probables :

- matin : 23,
- soir : 40

Il faudra probablement prévoir un recrutement sur le temps de la pause méridienne et de la garderie du soir ;
Un courrier de MaireInfo nous informe que l'État a accepté de reprendre la rémunération des AESH pendant la pause méridienne. À voir si un élève aura une notification pour ce besoin à la rentrée 2024.

• Équipements des classes

Les achats suivants sont évoqués :

- Tableau blanc interactif pour la classe de la directrice :
1 975,00 € TTC + 760,00 € TTC = 2 735,00 € TTC
- Aménagement du mobilier de la cour en partenariat avec une école des métiers du bois.

Séance du 13/06/2024 : délibérations numérotées de 2024-06-13-01 à 2024-06-13-07
--

Prochaine séance : 23 juillet 2024 à 20h30

Fin de séance : 23h10